

LES PARTICULARITES JURIDIQUES, COMPTABLES ET FISCALES DES COOPERATIVES AGRICOLES – NIVEAU 1

Objectifs

Comprendre les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et en appréhender les conséquences sur les missions du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- ☞ Présentation générale de la coopération agricole, son environnement réglementaire spécifique,
- ☞ Les principes originaux de fonctionnement et leurs dérogations,
- ☞ Leurs déclinaisons comptables et fiscales,
- ☞ La gouvernance et la révision coopérative,
- ☞ Les points d'attention pour la mission du commissaire aux comptes,
- ☞ L'union de coopératives agricoles.

Sont intégrées et mises en évidence :

- Les évolutions législatives introduites par la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible dite loi EGAlim
- Les dispositions des futures ordonnances prévues par l'article 11 de la loi EGAlim (publication avant le 1^{er} mai 2019)

Intervenants

Commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole

Moyens pédagogiques

Présentation accompagnée d'un support power point, des annexes documentaires et des cas pratiques, en partie sous format dématérialisé sur une clé USB

Publics concernés

Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs

Les experts comptables et leurs collaborateurs

Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Durée

2 jours

Dates

22 et 23 mai 2019

4 et 5 décembre 2019

Lieu

CNCC - 16 avenue de Messine 75008 Paris

Coût

Tarif non adhérent : 850 € HT

Tarif adhérent UNAGRI : 800 € HT